

**ASSEMBLEE NATIONALE**

6 décembre 2005

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2005 - (n° 2700)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 131 Rect.

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 12****État C'****Titre V**

Travail, santé et cohésion sociale :

I. Emploi et travail

Majorer les annulations de crédits de .....2 027 819 euros

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de majorer les annulations de crédits sur le chapitre 59-01 « Gestion et évaluation des politiques de l'emploi » de la section « emploi et travail » afin de permettre le financement de la prime de Noël versée aux titulaires du revenu minimum d'insertion.